ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CPLDS

VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 19 mai 2021, au titre de la session 2021

ARRETE

Article 1 : **sont déclarés admis au titre de la session 2021 du Certificat de Professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les Personnels dont les noms suivent :**

Mme	**CAPELL**	Elsa
Mme	**PACHA**	Béatrice
Mme	**REYNAUD**	Stéphanie
M.	**SALADIN**	Frédéric
Mme	**VETTORI**	Nelly

Article 2 : **Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Aix en Provence, le 19/05/2021

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur civil hors-classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN